



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte au moins tous les quatre mois de la situation en Somalie. Il retrace le cours des événements depuis mon dernier rapport du 28 février 2007 (S/2007/115), en insistant sur les préparatifs du Congrès de réconciliation nationale comme le Conseil de sécurité l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 30 avril 2007 (S/PRST/2007/13). Il fait également le point sur les conditions de sécurité et la situation des droits de l'homme, les activités humanitaires et l'aide au développement des organismes et programmes des Nations Unies et sur le projet de déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Préparatifs du Congrès de réconciliation nationale

2. Dans son discours devant le Parlement fédéral de transition, le Président Abdullahi Yusuf a annoncé le 1^{er} mars 2007 la convocation d'un Congrès de réconciliation nationale. Celui-ci se tiendra à Mogadiscio avec 1 325 délégués originaires du pays et de la diaspora somalienne, sur la base d'un partage entre clans établi selon la formule 4.5. Le Gouvernement fédéral de transition a annoncé d'autre part qu'il avait l'intention de sécuriser la capitale et de désarmer les insurgés avant l'ouverture du Congrès. Initialement prévue pour le 16 avril et remise au 14 juin 2007, la manifestation a été reportée une nouvelle fois au 15 juillet 2007, censément pour donner aux clans somaliens le temps de choisir leurs délégués et de préparer la rencontre.

3. À une réunion tenue à Nairobi le 14 mars, le Premier Ministre Gedi a présenté la « feuille de route pour la gouvernance, le dialogue national et la réconciliation » de son gouvernement, et annoncé la mise en place d'un Comité national de gouvernance et de réconciliation, composé de six personnalités somaliennes éminentes et présidé par l'ex-Président Ali Mahdi Mohamed. Ce comité est chargé d'organiser et de gérer le Congrès de manière indépendante. Le Gouvernement



fédéral de transition a également demandé la création d'une Commission consultative internationale composée de représentants de la communauté internationale et présidée par mon Représentant spécial, qui secondera le Comité en assurant l'appui politique, technique et financier du Congrès. Cette commission a rencontré le Comité le 10 avril et le 26 mai, à Nairobi, pour planifier les préparatifs du Congrès.

4. Le Président Yusuf a souligné l'indépendance du Comité en tant que seul organe autorisé à mener le Congrès – et notamment à gérer ses ressources – dans la lettre qu'il a adressée le 8 avril 2007 au Premier Ministre Gedi, avec copie au Président du Parlement, le cheikh Aden Mohammed Noor et au Président du Comité lui-même. Le Parlement a pris une résolution sur l'organisation du Congrès en insistant sur le fait que toutes les décisions de la « Conférence de la réconciliation définitive » devaient être conformes à la Charte fédérale de transition. La résolution précise cependant qu'en cas de contestation ou de blocage dans la phase de sélection des délégués, les arbitres de dernier ressort seraient les parlementaires originaires des régions concernées. La résolution invite instamment les donateurs à hâter le versement aux parlementaires de la subvention devant leur permettre de se rendre auprès de leur électorat.

5. Beaucoup d'intéressés ont jugé cette résolution ambiguë, dans la mesure où elle ne faisait pas de distinction entre le rôle du Parlement et celui du Comité dans le choix de ceux qui doivent participer au Congrès. Mon Représentant spécial a écrit le 27 avril au Président Yusuf au nom de la Commission consultative indépendante pour lui demander des éclaircissements sur le rôle qui revient respectivement au Parlement et au Comité dans l'organisation du Congrès. Dans sa réponse, le Président Yusuf a une nouvelle fois confirmé formellement l'indépendance du Comité, seul responsable de l'organisation et de la gestion du Congrès.

6. Au cours de la visite officielle qu'il a faite à Mogadiscio, le 10 mai 2007, mon Représentant spécial a bien fait valoir au Président Yusuf, au Premier Ministre Gedi et au Président du Parlement Noor, qu'il était important que le Parlement reconnaisse l'indépendance du Comité en l'approuvant dans les formes officielles. Cela permettrait à la communauté internationale de libérer les fonds nécessaires à l'organisation du Congrès. Les trois dirigeants sont convenus de convoquer une session parlementaire pour régler la question. Le Président Yusuf a expliqué clairement que les chefs traditionnels, agissant sous les auspices du Comité, seraient responsables du choix des congressistes. Le Parlement et le Comité conjugueraient leurs efforts pour les soutenir dans cette opération.

7. Pendant toute la période couverte par le présent rapport, mon Représentant spécial est resté en relation avec les dirigeants politiques de tout bord. Il a pressé tous ses interlocuteurs de s'engager dans un véritable processus de réconciliation.

8. Les dirigeants de l'ancienne Union des tribunaux islamiques ont fait savoir qu'ils étaient disposés à assister au Congrès mais en insistant pour le faire en tant qu'entité politique. D'autre part, ils ont contesté l'idée du Gouvernement de pacifier Mogadiscio en désarmant de force les groupes armés. Ils ont fait aussi des réserves sur le choix de Mogadiscio comme lieu de réunion. Ils ont dorénavant fait du retrait des forces éthiopiennes de Somalie la condition de leur participation. Par la suite, lors d'une conférence de presse tenue le 24 mai, les dirigeants de l'Union des tribunaux islamiques et l'ex-Président du Parlement, Sharif Hassan, ont annoncé qu'ils boycotteraient le Congrès. La position du Gouvernement est que toute

personne qui repousse la violence et accepte la Charte fédérale de transition peut participer au Congrès pour y représenter son clan.

9. Le Congrès est une bonne occasion de faire progresser la réconciliation, mais pour qu'il soit un succès, il faut que les Somaliens considèrent que ce processus est bien le leur, qu'ils en sont les promoteurs, qu'il sera géré de façon indépendante et objective, et qu'il s'appuie sur une large participation, y compris celle des représentants de la diaspora somalienne. La qualité des préparatifs et des mesures de sécurité sera également indispensable à la réussite.

10. Le Congrès devrait être considéré comme un jalon sur la voie d'une réconciliation plus large. Il devra traiter les questions fondamentales liées au partage du pouvoir et à la sécurité, y compris la création d'un dispositif global et contrôlable de cessez-le-feu. Les conditions de sécurité à Mogadiscio, qui sont jusqu'à présent la principale pierre d'achoppement sur la voie de la paix, doivent également revenir à la normale, grâce à l'apaisement des frustrations des clans et autres groupes d'intérêt, notamment les gens d'affaires.

B. La situation à Mogadiscio

11. Après que le Parlement eut décidé de réinstaller à Mogadiscio le cabinet du Président et la présidence, le Président Yusuf est entré dans la capitale le 13 mai 2007, quittant donc Baidoa où le Gouvernement avait siégé toute l'année précédente. Depuis, le Gouvernement s'efforce de sécuriser la capitale pour préparer le Congrès.

12. Soutenu par les forces éthiopiennes, le Gouvernement a lancé le 21 mars des opérations de désarmement des insurgés à Mogadiscio. Elles se sont heurtées à la vive résistance des restes des forces de l'Union des tribunaux islamiques et des miliciens des divers sous-clans du clan des Hawiye, dominant dans la capitale. Des combats intenses se sont poursuivis jusqu'au 27 avril, date à laquelle les forces gouvernementales et éthiopiennes se sont emparées des places fortes des insurgés dans Mogadiscio Nord. Des armes lourdes ont été utilisées et ces affrontements ont fait un grand nombre de victimes. Les combats de Mogadiscio, qui ont duré un mois, étaient d'une rare violence et mettaient en œuvre, là encore, des armes lourdes. Les morts se comptaient par centaines, y compris beaucoup de civils. Des centaines de milliers d'habitants ont fui et les quelques hôpitaux de la ville étaient submergés de blessés; et ceux des villes voisines étaient dans la même situation. À la fin d'avril, le Gouvernement a proclamé la victoire sur les insurgés à Mogadiscio et invité les habitants qui avaient fui à revenir en ville en affirmant que les opérations militaires étaient terminées. Pour la première fois depuis leur arrivée en mars, les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont pu organiser des patrouilles dans les rues de Mogadiscio et soigner les personnes blessées au cours des hostilités.

13. Dans la déclaration que j'ai fait paraître le 29 mars 2007, j'ai exprimé les inquiétudes que m'inspirait l'intensification des combats à Mogadiscio en appelant toute les parties à y mettre immédiatement fin et à respecter le cessez-le-feu convenu. Je soulignais que la Somalie ne connaîtrait une paix durable qu'après qu'un dialogue sans exclusive aurait amené une solution politique et la réconciliation nationale. Pendant tout le temps qu'ont duré les combats, l'ONU n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes devant la dégradation de la situation humanitaire

qu'ils provoquaient à Mogadiscio, et invité toutes les parties à prendre des mesures pour éviter les souffrances inutiles.

14. Les dirigeants de l'opposition en exil, dont ceux de l'ancienne l'Union des tribunaux islamiques, l'ex-Président du Parlement Sharif Hassan et un groupe d'ex-parlementaires ainsi que le Premier Ministre adjoint et Ministre des travaux publics du gouvernement d'alors, Hussein Aidid, ont tenu une série de réunions à Asmara. Ils ont sévèrement critiqué l'action militaire du Gouvernement fédéral de transition et des forces éthiopiennes à Mogadiscio, les accusant d'y commettre des crimes de guerre. Ils affirment que l'insurrection n'a pas été matée et qu'ils poursuivront la résistance.

15. Après la déclaration de leur victoire, le Gouvernement et ses alliés ont engagé dans la capitale un effort de consolidation des acquis. C'est ainsi que le 28 avril, Mohamed Omar Habeb « Mohamed Dhere » a été nommé gouverneur et maire de Mogadiscio, et Abdi Hassan Awale « Qeybdid » chef de la police. Ils sont l'un et l'autre d'anciens chefs de guerre autrefois à la tête de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme et vaincus par l'Union des tribunaux islamiques à Mogadiscio en 2006. Ils ont pris des décrets interdisant les armes, mesure qui a amélioré les conditions de sécurité dans la capitale. Le 12 mai, le Gouvernement a limogé le Premier Ministre adjoint et le Ministre des travaux publics, Hussain Aidid, ainsi que le Ministre de la défense, Barre Aden Shire « Hirale ».

16. Pendant ce temps, le Président Yusuf Ahmed et le Premier Ministre Gedi poursuivent une série de pourparlers avec les chefs de certains des sous-clans des Hawiye en vue de réduire les tensions et de favoriser la réconciliation dans la capitale. Conformément aux instructions du chef de la police, « Qeybdid », qui avait ordonné aux milices de rendre les armes, les membres des milieux d'affaires que l'on soupçonne depuis longtemps de soutenir certains groupes armés ont accepté de remettre leurs armes. Les soldats de l'AMISOM ont été chargés de les récupérer. Avec la fin des combats à Mogadiscio, ils ont commencé à patrouiller dans les rues de la capitale.

17. Depuis la fin du mois d'avril, Mogadiscio et sa banlieue ont été le théâtre d'attaques répétées, y compris d'attentats-suicides à la voiture piégée contre les soldats du Gouvernement et des forces éthiopiennes alliées. L'aéroport de Mogadiscio a fait l'objet d'attaques au mortier, ainsi que le port principal et le palais présidentiel (la villa Somalia). Il y a eu une recrudescence des assassinats ciblés, dont les victimes sont pour la plupart des personnalités et des partisans du Gouvernement. L'ONU n'a pas non plus été épargnée. L'un de ses convois a été attaqué le 20 mars 2007 à une trentaine de kilomètres de Mogadiscio, lors d'un incident où les assaillants ont utilisé des armes légères et une bombe placée au bord de la route. Trois Somaliens qui assuraient la protection du personnel de l'ONU ont été blessés. Les bureaux de Mogadiscio de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été attaqués par des hommes armés et l'un des gardes a été blessé par balle le 16 mai. Le même jour, une bombe placée en bord de route a tué quatre soldats ougandais et en a blessé six autres. Le Premier ministre Gedi a survécu à deux attentats à l'explosif en moins d'un mois, le 17 mai et le 3 juin. Le nouveau gouverneur et maire de Mogadiscio a également survécu un attentat à l'explosif qui visait son convoi le 20 mai. Ces événements récents, entre autres, font que la sécurité reste problématique à Mogadiscio.

C. La sécurité en dehors de Mogadiscio

18. Kismayo, le port principal du Sud, a été le théâtre de tensions interclaniques. Des combats ont éclaté entre milices rivales des sous-clans des Darod, les Marehan et les Mijerteen, et 12 personnes au moins ont été tuées le 24 avril. Les tensions ont persisté pendant plusieurs jours et les milices des Mijerteen ont quitté Kismayo. La situation a fini par être contenue après l'arrivée à Kismayo au début de mai d'une délégation du Gouvernement menée par le Ministre de l'intérieur, Mohamed Mahamud Guled, « Gama-Dheere ».

19. Des affrontements ont éclaté entre les forces du « Puntland » et celles du « Somaliland » le 9 avril à propos de revendications opposées sur le village de Dhahar, dans les zones en litige de Sool-Est et de Sanaag. Cet incident, qui a fait une victime, était le premier du genre depuis le début de l'année et a ravivé des rivalités assoupies fondées sur des différends territoriaux. Devant ces événements, mon Représentant spécial, François Fall, a fait paraître le 13 avril un communiqué dans lequel il en appelait aux autorités des deux parties pour qu'elles cessent toute hostilité et s'abstiennent de toute provocation. Il s'est également rendu au « Puntland » et au « Somaliland » entre le 12 et le 14 mai pour aider à désamorcer la situation.

20. À cela s'ajoutent les actes de banditisme et l'état de non-droit qui persistent dans plusieurs régions et amènent à s'inquiéter sérieusement du sort du personnel humanitaire qui y travaille. Deux membres du personnel international de Care International ont été enlevés le 8 mai alors qu'ils rentraient d'une mission au « Puntland »; ils ont été libérés le 15 mai. Un groupe armé a tendu une embuscade à un convoi d'une ONG internationale à Buloburti le 11 mai. Ce convoi transportait de Mogadiscio à Dhusamareb des vivres et du matériel destinés aux déplacés. Un agent sous contrat d'une ONG internationale a été tué dans l'attaque.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

21. Une mission d'évaluation technique des Nations Unies a séjourné dans la région du 15 au 29 mars. Elle avait à faire rapport sur la situation politique et les conditions de sécurité et sur la possibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et à formuler des recommandations quant à la poursuite de l'engagement des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité en Somalie et quant à la stabilisation et la reconstruction du pays. Les détails du rapport de la mission sont examinés dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 20 avril 2007 (S/2007/204).

22. À une réunion tenue le 1^{er} avril 2007 au Caire, le Groupe de contact international sur la Somalie a débattu, entre autres sujets, des événements survenus récemment en Somalie, du déploiement de l'AMISOM, de la mise en application de la résolution 1744 (2007), du soutien à apporter au Congrès de réconciliation nationale, de la sécurité régionale et de la menace du terrorisme. Ses membres ont souligné combien il était important de lancer un mouvement de réconciliation et une évolution politique authentiques et sans exclusive.

23. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité et comme l'annonçait le communiqué publié le 3 avril à l'issue de la réunion du Groupe de contact au Caire, mon Représentant spécial a procédé à des consultations avec divers partenaires pour trouver comment instaurer un climat de sécurité et faciliter ainsi le dialogue et l'accès des organismes humanitaires. Il a rencontré le Ministre des affaires étrangères du Kenya, Rafael Tuju, qui préside l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) le 27 avril, puis, successivement, le Président de l'Union africaine, Konaré, et le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles, à Addis-Abeba le 3 mai, et a parlé des conditions de sécurité, de diverses questions politiques et humanitaires, notamment du déploiement de l'AMISOM, et de la promotion du processus politique ouvert à tous.

24. Mon Représentant spécial a présidé une réunion d'ambassadeurs du Groupe de contact à Nairobi le 4 mai. Les entretiens ont porté sur la situation humanitaire, sur ce que le Groupe pouvait entreprendre pour faire cesser les hostilités et sur le prochain Congrès de réconciliation nationale. À l'issue de cette réunion, mon Représentant spécial s'est rendu de nouveau à Mogadiscio le 10 mai, où il a porté les recommandations de la communauté internationale à la connaissance du Président Yussuf et du Président du Comité national de gouvernance et de réconciliation, Mahdi, notamment celles qui concernent l'indépendance et l'ouverture du congrès envisagé. Il a encouragé les deux dirigeants à poursuivre le dialogue avec les anciens du clan des Hawiye afin de calmer la situation dans la capitale et d'améliorer les perspectives de réconciliation. Il a également rencontré le commandant de la Force de l'AMISOM.

25. À sa réunion au sommet de Riyad, en mars, la Ligue des États arabes a adopté une résolution soutenant la République de Somalie. Une réunion privée s'est tenue le 28 mars en marge du sommet, à l'initiative du Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, consacrée à la recherche des moyens de faire évoluer la situation en Somalie. Il a également été question de l'achèvement de la mise en place de l'AMISOM et de la promotion d'une réconciliation sans exclusive en Somalie. L'Arabie saoudite a annoncé qu'elle offrirait ses bons offices pour favoriser la réconciliation entre parties somaliennes.

26. La vingt-sixième réunion du Conseil des ministres de l'IGAD s'est tenue à Nairobi le 13 avril. Le Conseil a évalué les conditions de sécurité en Somalie et demandé que le déploiement de l'AMISOM soit accéléré; il s'est déclaré en faveur de l'organisation du Congrès. Cependant, l'Érythrée s'est dissociée du communiqué final – dans lequel l'Éthiopie était félicitée du rôle qu'elle avait joué en Somalie. Par la suite, le 22 avril, l'Érythrée a annoncé publiquement qu'elle cessait temporairement de siéger à l'IGAD. Son gouvernement a déclaré que « plusieurs résolutions irresponsables contraires à la paix et à la sécurité régionales ont été adoptées à plusieurs reprises sous le couvert de l'IGAD ».

27. Le Groupe de contact s'est réuni une nouvelle fois à Londres les 6 et 7 juin 2007. Ses membres se sont dits inquiets des violences qui éclataient encore sporadiquement à Mogadiscio. Ils ont demandé à toutes les parties de s'entendre pour mettre immédiatement un terme aux affrontements et protéger les civils. Ils ont condamné fermement « les actes des extrémistes et des terroristes et de ceux qui cherchent à faire échec à l'évolution politique et au processus de réconciliation ». Ils se sont félicités des assurances données par le Gouvernement fédéral de transition, à savoir que le Congrès « serait complètement ouvert et qu'aucun clan ni sous-clan, ni

aucun membre désigné par un clan renonçant à la violence ne serait exclu du processus de réconciliation ». Le Groupe de contact a conclu que le Congrès devait aboutir à une représentation juste et équitable dans les institutions fédérales de transition. Il a promis de financer une manifestation qui « devait ouvrir un processus de réconciliation politique authentique » et a offert ses bons offices pour cela. Il a également décidé de continuer à collaborer avec toutes les parties pour parer aux besoins humanitaires du peuple somalien, en leur demandant de donner un accès libre et sans entrave aux agents de l'action humanitaire. Il a dit attendre avec intérêt de connaître les plans de déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

28. Le 5 juin, j'ai envoyé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans la corne de l'Afrique, accompagné de mon Représentant spécial en Somalie, où il devait consulter les acteurs nationaux, régionaux et internationaux les plus importants sur la manière dont l'ONU pouvait apporter un concours utile sous plusieurs formes : i) faciliter un processus politique sans exclusive susceptible de mener à la réconciliation; ii) améliorer les conditions de sécurité en suscitant un soutien international en faveur d'un déploiement complet de la mission de l'Union africaine, l'AMISOM; iii) favoriser l'assistance humanitaire et l'aide au développement; iv) régler les aspects régionaux du conflit en renforçant le dispositif de sécurité régionale. C'est dans le cadre de cette mission que le Secrétaire général adjoint, accompagné de sa délégation, a participé à une réunion de haut niveau du Groupe de contact qui s'est tenue à Londres le 6 juin. Il a rencontré à Nairobi l'équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie ainsi que des représentants du corps diplomatique et des ONG internationales présentes en Somalie. Au cours de la demi-journée qu'il a passée à Mogadiscio le 8 juin, il a rencontré le Président Abdoulaye Yousouf et le Premier Ministre Ali Mohamed Gedi, ainsi que le Président du Comité national de gouvernance et de réconciliation, Ali Mahdi. À Asmara, il a tenu des consultations avec le Président Isaias Afwerki et, au Caire, avec le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, Ahmed Abul Gheit, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Moussa. Il a aussi rencontré à Addis-Abeba le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Said Djinnit.

IV. Déploiement d'une mission de soutien à la paix

29. Pendant la période considérée, l'AMISOM a continué de se heurter à diverses difficultés. À ce jour, seuls 1 700 militaires ougandais ont été déployés. L'Union africaine attend toujours que ses membres fournissent les contingents promis. Bien que l'AMISOM n'ait pas participé aux combats qui ont eu lieu à Mogadiscio, elle a été attaquée à plusieurs reprises. Le 30 mars, un soldat ougandais a été tué et trois autres blessés lorsque la villa Somalia, qu'ils gardaient, a été touchée par des tirs de mortier. Ce soldat est le premier Ougandais de l'AMISOM à avoir trouvé la mort en Somalie. Le 16 mai, quatre soldats ougandais ont été tués lorsqu'une bombe a explosé sur leur passage et plusieurs autres ont été blessés. Ces derniers ont été évacués à Nairobi. Le contingent ougandais a apporté une assistance médicale d'urgence aux civils blessés ainsi qu'aux belligérants des deux camps.

30. Les efforts se poursuivent afin de mobiliser les ressources logistiques, techniques et financières nécessaires au déploiement rapide et intégral de l'AMISOM. À cet égard, l'ONU envisage différents moyens d'apporter ce soutien à

l'Union africaine. Celle-ci ayant demandé qu'une assistance technique soit apportée à la mission, l'ONU envoie au siège de l'Union africaine une équipe de 10 spécialistes des questions militaires, policières et civiles qui sera chargée de renforcer les capacités de planification et de gestion de la mission.

31. Une quantité importante d'armes – dont des grenades à main, des mines antichars, des lance-grenades et des armes de petit calibre – a été saisie le 9 mai. Ces armes sont actuellement détenues par l'AMISOM, qui les a mises en lieu sûr. Aucun programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ayant été entrepris ou prévu, et compte tenu des quantités d'armes, de munitions et d'explosifs qui continuent d'échapper au contrôle du Gouvernement, il s'agit là d'un grave problème nécessitant une attention immédiate.

32. Bien que la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain demeurent précaires, diverses activités préparatoires ont été entreprises afin d'instaurer des conditions propices à la mise en place, dès que la situation le permettra, d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Une équipe spéciale des Nations Unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un cadre stratégique d'appui ont été établis à cette fin et approuvés par l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie.

Plan d'action en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie

33. Suite à la demande formulée dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 30 avril (S/PRST/2007/131), j'ai chargé le Département des opérations de maintien de la paix d'établir un plan d'action en vue d'une éventuelle mission des Nations Unies qui serait déployée si le Conseil de sécurité décidait d'autoriser une telle mission. L'établissement de ce plan s'est fondé sur les observations et conclusions de la mission d'évaluation qui s'est rendue dans la région en mars de cette année et les enseignements tirés de l'expérience acquise lors des précédentes opérations des Nations Unies en Somalie (ONUSOM I et II) de 1992 à 1995. Il a également été tenu compte des pratiques d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées ailleurs par le passé. Je souhaiterais insister sur le caractère préliminaire du plan d'action. Si le Conseil décidait d'autoriser une opération des Nations Unies en Somalie, il serait nécessaire de mener une mission d'évaluation technique complète. Il convient de rappeler que la mission d'évaluation effectuée en mars n'a pas passé suffisamment de temps sur le terrain en Somalie, étant donné la précarité de la situation sur le plan de la sécurité, et ne comprenait pas tous les spécialistes nécessaires des questions militaires, policières, logistiques et autres pour réunir des informations détaillées permettant de passer à un stade de planification plus avancé.

34. Il est cependant manifeste que, même dans le meilleur des cas, s'attaquer aux problèmes que connaît la Somalie sera une tâche difficile, dangereuse et de grande envergure. Privé de gouvernement opérationnel des années durant, le pays a subi de terribles destructions et a été laissé à l'abandon. Outre les dégâts matériels, les institutions et les fondements mêmes de la société ont été quasiment anéantis. Il faudra, pour faire véritablement évoluer la situation en Somalie, un engagement et un effort importants et durables de la part de la communauté internationale et, surtout, des Somaliens eux-mêmes. Toutes les parties concernées doivent être prêtes

à investir les ressources nécessaires et à s'engager dans ce processus à long terme. Il convient de rappeler à cet égard que si le maintien de la paix peut contribuer à instaurer les conditions nécessaires à d'autres activités, ce n'est qu'un élément de l'action concertée qu'il faudra impérativement mener.

35. Compte tenu des immenses besoins de la Somalie, une opération de maintien de la paix des Nations Unies devrait nécessairement être polyvalente. En plus de contribuer à la sécurité et à la stabilité du pays, la mission appuierait le processus de transition, en complément des initiatives des organismes des Nations Unies, notamment par des efforts de reconstruction et de développement à grande échelle, des opérations de relèvement d'urgence et la remise en service et le renforcement de capacités des institutions nationales. En ce qui concerne la portée géographique de la mission, l'accent serait mis sur le sud et le centre de la Somalie, en particulier les zones fortement peuplées situées le long des fleuves Chébel et Djouba. Une attention particulière devrait être accordée à Mogadiscio, capitale du pays qui se trouve au cœur des conflits politiques et des combats dévastateurs. Une telle mission devrait également surveiller les risques d'aggravation des tensions dans d'autres régions.

36. Une mission des Nations Unies s'exposerait probablement à diverses menaces de premier plan, provenant principalement de groupes extrémistes peu influencés par les chefs de guerre et de certains chefs de clans qui seraient, d'après ce que l'on sait, opposés à toute normalisation de la situation et à la présence de forces de maintien de la paix. On estime en outre entre 50 000 et 70 000 le nombre de membres des milices de clans et d'autres groupes armés opérant en Somalie, généralement sous le contrôle de clans. Ces diverses milices constituent une menace pour les forces de maintien de la paix, car elles pourraient faire rapidement dégénérer la situation. La composante militaire d'une mission des Nations Unies devrait donc être dotée d'un mandat conséquent et de tous les moyens nécessaires pour se défendre contre de telles éventualités et parvenir à jouer un rôle de dissuasion par son importante présence dans sa zone d'opérations. Elle devrait en outre avoir suffisamment d'envergure pour pouvoir protéger les civils en danger dans les zones où elle est déployée et stabiliser de nouvelles zones afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

37. Dans le meilleur cas de figure, les forces de maintien de la paix des Nations Unies devraient sécuriser les ports et aéroports nécessaires, ainsi que les lignes d'approvisionnement terrestres et maritimes. À mesure que la mission se déploie, les militaires seraient notamment chargés d'effectuer des patrouilles en vue de favoriser l'instauration et le maintien de la stabilité et de la sécurité; de surveiller l'application de tout accord de cessez-le-feu; de contribuer à un programme de désarmement, démobilisation et réintégration pris en charge par les Somaliens et s'appuyant sur les activités d'organismes des Nations Unies, en recueillant, en mettant en lieu sûr ou en éliminant les armes lourdes et munitions et en mobilisant des ressources pour la démobilisation et la réintégration; de surveiller le retrait des troupes étrangères; de contribuer à prévenir l'importation illégale d'armes et de matériel en Somalie dans les zones de déploiement; et de protéger le personnel, les installations et équipements des Nations Unies.

38. Je souhaiterais souligner que les prévisions énoncées dans cette section supposent l'instauration sur le terrain de certaines conditions propices au maintien de la paix. En d'autres termes, on a pris comme hypothèse que les hostilités auraient

en grande partie pris fin et que tous les grands groupes armés auraient signé un accord prévoyant une surveillance extérieure. La situation en matière de sécurité serait relativement stable dans l'ensemble du sud et du centre de la Somalie. Les milices rendraient donc elles-mêmes leurs armes et le processus de réconciliation serait global et se poursuivrait. Bien que l'on ne puisse exclure la présence de fauteurs de troubles et d'opposants aux forces de maintien de la paix, il faudrait qu'une opération des Nations Unies soit acceptée par tous les clans et sous-clans, et énoncée de préférence dans un accord ou une déclaration de cessation des hostilités ou de cessez-le-feu. En outre, la faisabilité d'une telle opération dépendrait en grande partie des forces militaires ou de police compétentes dont on disposerait et de vastes programmes de reconstruction nationale. Il faudrait également que le déploiement des forces des Nations Unies soit associé à un retrait progressif des troupes éthiopiennes de la Somalie.

39. Il serait, d'après l'évaluation initiale, nécessaire de déployer une force militaire puissante et mobile, dont les effectifs seraient importants. Elle serait dotée d'un poste de commandement situé à Mogadiscio et comprendrait divers composants de la taille d'une brigade dans le sud et le centre de la Somalie, épaulés par des moyens militaires aériens considérables, dont des hélicoptères de combat, et d'importantes unités de génie militaire, de logistique et de transport. La piraterie au large de la Somalie demeurant un fléau et des quantités importantes d'armes continuant d'entrer dans le pays, il faudrait disposer d'une forte composante maritime pour protéger l'acheminement de ravitaillement et effectuer des patrouilles afin de faire respecter l'embargo sur les armes. Il faudrait vraisemblablement déployer des officiers de liaison des Nations Unies dans le « Somaliland » et le « Puntland » afin d'assurer une concertation étroite avec la police des Nations Unies que comprendrait également la mission et avec d'autres bureaux des Nations Unies; auprès de l'Union africaine pour faciliter la transition après l'AMISOM; et au Kenya et en Éthiopie afin de maintenir le contact avec les autorités militaires de ces deux pays. Il faudrait que la force de maintien de la paix soit dotée d'un bataillon mécanisé en réserve. Il faudrait en outre disposer de capacités de déploiement rapide, « transhorizon », qui puissent être activées *in extremis* au cas où le processus de paix échouerait pendant la constitution ou le déploiement de la force. La force comprendrait en tout jusqu'à 15 bataillons d'infanterie, capacités transhorizon non comprises. En comptant les éléments d'appui, elle comprendrait plus de 20 000 militaires. En raison de l'extrême degré de violence qui règne en Somalie, la mission devrait recourir à des mesures spéciales de sécurité.

40. Le renforcement des institutions est essentiel au fonctionnement du Gouvernement fédéral de transition. Les institutions fédérales de transition qui existent se heurtent à cet égard à d'importantes difficultés. Elles sont précaires et incapables de faire face à divers problèmes de gouvernance, qu'il s'agisse de la mise en place de structures administratives de base à l'échelon des districts et des régions ou de questions fondamentales telles que la primauté du droit, la justice transitionnelle et les droits de l'homme. Il faudrait que la mission élabore un programme complet qui aide les institutions fédérales de transition à fournir ce dont les Somaliens ont besoin dans leur vie courante.

41. En partenariat étroit avec les parties concernées, la composante police de la mission aiderait à remettre sur pied la police somalienne, qui a été en grande partie paralysée sans avoir été pour autant complètement démantelée. L'objectif serait d'aider la police somalienne à parvenir à un niveau acceptable de performance,

conforme aux normes internationales, en dispensant une formation en certains lieux, principalement dans le sud et le centre du pays, pendant et peu après la période de transition. À cet égard, l'une des principales responsabilités de la composante police de la mission consisterait à fournir des conseils et un appui aux fins de la réforme et de la restructuration de la police somalienne, pour ce qui est notamment des procédures d'agrément, de sélection, de recrutement et de certification, ainsi que la formation à certaines compétences et à la direction. La police de la mission fournirait en outre un appui direct en matière de sécurité à la police somalienne grâce à la création d'unités de police constituées. Ces unités contribueraient également pour beaucoup à la protection du personnel et des installations des Nations Unies en cas de troubles de l'ordre public. Les effectifs requis pour s'acquitter de ces tâches seraient déterminés au terme d'une évaluation approfondie qui serait effectuée par la Section de la force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix, récemment créée. Il faudrait en outre disposer de fonds importants, fournis par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour mener à bien ces projets.

42. La mission devrait également comprendre une composante civile importante et polyvalente, qui s'emploierait principalement à faciliter le processus de transition, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, la protection des civils et la justice, ainsi que les efforts de reconstruction et de développement. À cette fin, diverses composantes opérationnelles s'occuperaient entre autres des affaires politiques et civiles, de l'information, des affaires humanitaires, des droits de l'homme, des questions relatives à l'égalité des sexes, de l'état de droit et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les paramètres de la composante civile de la mission devraient cependant être définis en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations humanitaires afin d'harmoniser l'action menée. Les enseignements tirés d'autres missions intégrées s'avéreraient utiles lors de la mise en place de structures intégrées.

43. Comme il a été indiqué dans mon dernier rapport sur la Somalie, une opération de maintien de la paix des Nations Unies ferait face à d'importantes difficultés logistiques, dues principalement aux risques élevés en matière de sécurité et au délabrement de l'infrastructure. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures de protection spéciales afin d'assurer l'approvisionnement continu de la mission en biens et services. En outre, la principale zone d'opérations, située au sud entre les fleuves Chébel et Djouba, est sujette à de fréquentes inondations d'avril à juin et d'octobre à décembre, ce qui rend la circulation au sol extrêmement difficile et périlleuse. L'opération des Nations Unies dépendrait donc fortement des moyens maritimes et aériens pour son déploiement et ses lignes de ravitaillement.

44. Dans ces conditions, il serait extrêmement difficile de recruter sur le plan international du personnel et des contractuels prêts à être déployés en Somalie sans incitations financières adéquates. Par conséquent, tant que la composante militaire ne pourrait stabiliser et améliorer les conditions de sécurité, il faudrait limiter autant que possible le nombre de civils au sein de la mission, afin de réduire les risques au maximum. L'intégration du personnel civil à la mission devrait être soigneusement encadrée et nécessiterait une planification détaillée. Il est très probable qu'il faille fournir à l'ensemble du personnel un logement sûr et des repas préparés pendant les six premiers mois suivant le début de la mission.

45. Étant donné l'absence prolongée de gouvernement fonctionnel, toutes les activités commerciales, dont la plupart sont illégales, sont contrôlées par des chefs de guerre, des milices et des hommes d'affaires, qui ne sont soumis à aucune réglementation et sont accompagnés d'éléments armés. Du fait de cette anarchie persistante, la circulation de biens et de services dans le pays est extrêmement difficile, complexe et coûteuse. Pour subsister, la population locale est fortement tributaire des biens et services importés, qui sont coûteux et suffisent à peine actuellement à répondre à la demande. Outre que le fait de dépendre de sources d'approvisionnement et de contractuels locaux expose une opération des Nations Unies à la complexité des structures de clans et de sous-clans, ceux-ci pourraient également prendre pour cibles des contractuels recrutés sur le plan international. Malgré l'abondance de main-d'œuvre, qualifiée ou non, dans le pays, le recrutement de personnel sur le plan national pourrait entraîner des complications du fait de la nécessité de n'avantager aucun des divers clans.

46. Après des années de destruction et d'abandon, l'infrastructure de la Somalie est quasiment inexistante et il faudra, pour la reconstruire, déployer d'importants efforts à long terme. Le pays se caractérise par le délabrement quasi total de ses routes, ponts, ports et aéroports, ainsi que par un manque d'électricité, de transports, de communications et de centres de santé. Une opération des Nations Unies devrait effectuer des investissements considérables en vue d'améliorer un certain nombre d'installations clefs, notamment des ports et des aéroports, et pourrait devoir faire largement appel à des unités militaires de soutien bien après la phase de démarrage de la mission. À terme, l'appui à la mission se fonderait sur l'intégration des ressources des composantes militaires et policières des Nations Unies et de ressources logistiques extérieures.

47. Il semble, aux premiers stades de la planification, qu'il serait souhaitable que la mission dispose d'une importante base des Nations Unies en dehors de la Somalie – une base logistique située à Mombasa (Kenya) – afin d'assurer l'acheminement continu de matériel et de services. La principale ligne de ravitaillement serait la voie maritime côtière reliant Mombasa à Kismayo, Mogadiscio et Hobyo, qui serviraient de bases logistiques secondaires en Somalie. Depuis ces bases, des liaisons aériennes seraient établies vers tous les lieux de déploiement situés à l'intérieur du pays, les voies terrestres étant utilisées lorsque les conditions de sécurité et l'infrastructure le permettraient. Dans la mesure du possible et sous réserve de l'assentiment des autres organismes des Nations Unies, les services et ressources d'appui de la mission seraient coordonnés, pour des raisons de sécurité et de rentabilité, en établissant un mécanisme de liaison local à l'échelon régional ou national.

V. La situation humanitaire

48. Du fait de l'escalade de la violence à Mogadiscio entre février et fin avril, quelque 400 000 personnes ont fui la capitale pour se rendre dans les régions du centre et du sud, allant parfois jusqu'aux régions de Galgaduud et Mudug. On estime qu'il s'agit là du tiers des habitants de la ville et du plus grand déplacement de population qui se soit produit dans le monde cette année. Durant leur exode, ces personnes déplacées ont subi des menaces et intimidations et ont été victimes de pillages et de viols. Les personnes déplacées se trouvant à Mogadiscio ont également été touchées par les combats. Les camps de personnes déplacées étant

proches des bâtiments atteints par des tirs de mortier, il y a eu des morts et des blessés parmi la population civile. D'après l'OMS, on estime à 2 000 le nombre de blessés de guerre admis dans les principaux hôpitaux de Mogadiscio entre le 1^{er} mars et la mi-mai.

49. Pendant plusieurs semaines, les efforts humanitaires visant à venir en aide au nouvel afflux de personnes déplacées ont été considérablement freinés par l'insécurité ambiante, l'existence de points de contrôle illégaux et le harcèlement du personnel humanitaire par des milices. En raison des restrictions administratives imposées par le Gouvernement fédéral de transition qui consistaient à faire inspecter les fournitures acheminées dans le cadre de l'aide humanitaire avant de les distribuer et à restreindre l'accès aux pistes d'atterrissage utilisées pour venir en aide aux personnes déplacées, des milliers de personnes déplacées ont vécu des semaines durant sans assistance dans des zones vacantes peu hospitalières situées aux alentours de Mogadiscio, c'est-à-dire pratiquement sans alimentation, sans abri et sans accès à l'eau et à l'assainissement.

50. Lors d'une réunion du Gouvernement fédéral de transition et de fonctionnaires des Nations Unies tenue à Baidoa le 23 avril, les autorités ont assuré qu'elles apporteraient leur appui à l'acheminement de l'aide humanitaire et faciliteraient l'accès du personnel humanitaire. Un comité interministériel a été établi et le Ministère de la santé a été chargé de coordonner l'intervention humanitaire.

51. Fin avril, le début des pluies de la saison du Gu a rendu plus difficile encore l'accès aux populations en détresse. Un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) transportant 1 176 tonnes d'aliments en direction d'Afmadow et de Hagar a été immobilisé par la boue pendant plus de deux semaines. L'intensification des actes de piraterie au large de la côte somalienne a compliqué l'acheminement de l'aide, des navires affrétés par le PAM ayant été attaqués à la mi-mai.

52. L'accalmie actuelle des hostilités et la collaboration accrue du Gouvernement fédéral de transition ont permis d'améliorer légèrement l'accès humanitaire. À ce jour, quelque 366 000 personnes ont reçu une aide alimentaire et d'autres fournitures à Afgoye et Merka et dans les régions de Mudug et de Galgaduud.

53. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la mi-mai, 90 000 personnes environ étaient rentrées à Mogadiscio. Cependant, de nouveaux problèmes de sécurité sont apparus car ces personnes auraient selon certaines sources été empêchées de rentrer chez elles. Le fait que le Gouvernement fédéral de transition compte récupérer certains bâtiments publics jusqu'ici occupés par des personnes déplacées sans offrir aux occupants d'autres possibilités viables de logement suscite des tensions croissantes.

54. Dans le secteur de la santé, la flambée épidémique de diarrhée aiguë/choléra dans le sud et le centre de la Somalie reste très préoccupante. Du 1^{er} janvier au 11 mai, on a recensé 30 227 cas de cette maladie, dont 973 décès. Une stratégie interinstitutions a été mise en œuvre avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des ONG partenaires en vue d'assurer la chloration des points d'eau, la construction de latrines et l'éducation à la santé et l'hygiène dans les camps de personnes déplacées.

55. Sur le plan de la nutrition, la situation reste critique dans certaines régions du sud et du centre de la Somalie, malgré l'amélioration de la sécurité alimentaire précédemment constatée cette année. Grâce à l'UNICEF, plus de 8 500 enfants

atteints de malnutrition y ont reçu des soins vitaux dans le cadre de 114 programmes d'alimentation complémentaire thérapeutique axés sur la collectivité. Par ailleurs, 16 200 enfants de moins de 5 ans reçoivent chaque mois dans la région de Gedo une alimentation complémentaire générale. Le nombre de centres d'alimentation sélective dans le centre et le sud du pays est passé de 14 à 75 en 2006. En 2007, 39 nouveaux centres sont à ce jour entrés en service. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué des lots d'urgence d'outils agricoles et de semences à environ 20 000 agriculteurs des régions du Moyen Chébel, du Chébel Inférieur et du Djouba Inférieur. Elle a également effectué des interventions d'urgence en matière d'élevage, en renforçant la surveillance des maladies du bétail et les capacités d'endiguement rapide d'épidémies et de traitement d'urgence des animaux malades.

56. Le Gouvernement kényan continue de fermer sa frontière avec la Somalie aux demandeurs d'asile. Des Somaliens sont cependant parvenus pendant les premiers mois de 2007 à gagner le camp de réfugiés de Dadaab et à demander l'asile. Les autorités kényanes ont accepté d'enregistrer leur demande à condition que les intéressés soient transférés au camp de réfugiés de Kakuma situé dans le nord-ouest du Kenya.

57. Le Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU s'est rendu à Mogadiscio le 12 mai. Il s'agissait de la première visite d'un aussi haut fonctionnaire des Nations Unies depuis le début des années 90. Bien que ses déplacements aient été restreints du fait de l'explosion de bombes posées le long de la route que devait emprunter la mission, le Coordonnateur s'est entretenu avec le Président et le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, ainsi qu'avec des représentants de la société civile. Il a instamment prié toutes les parties d'apporter leur soutien sans réserve au libre accès des secours humanitaires et souligné que les autorités devaient faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment en donnant les instructions nécessaires aux milices et aux militaires présents aux points de contrôle. Le Coordonnateur s'est déclaré très préoccupé par les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient selon certaines sources été commises par toutes les parties au conflit et a fermement condamné de tels actes. Le Gouvernement fédéral de transition a nié toute responsabilité à cet égard et a accepté que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme vienne enquêter sur ces accusations. À la suite de la visite du Coordonnateur, les efforts se poursuivent en vue de répondre à plus grande échelle aux besoins des personnes déplacées et d'accroître la coopération avec le Gouvernement fédéral de transition, notamment en ce qui concerne les meilleurs moyens d'aider les personnes déplacées rentrant à Mogadiscio.

58. La procédure d'appel global révisée de 2007 pour la Somalie a été lancée en avril. L'objectif est de réunir 262 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente une hausse par rapport aux 237 millions de dollars demandés au départ en décembre 2006. Au 22 mai, 42 % des sommes demandées dans le cadre de l'appel de 2007 avaient été obtenus. Comme dans le cas des appels précédents, la plupart des fonds ont été affectés au secteur de l'alimentation (financé à hauteur de 101 % de la somme demandée), tandis que d'autres secteurs essentiels, tels que la santé (6 %), la protection (9 %), l'hébergement (22 %), l'agriculture (8 %), l'éducation (0 %) et l'eau et l'assainissement (20 %), continuent de manquer cruellement de fonds. À la suite de la visite du Coordonnateur des secours d'urgence en Somalie en mai, il a été décidé que la Somalie continuerait de bénéficier du soutien financier du

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. À cette fin, 2,7 millions de dollars ont été affectés au financement de projets de l'UNICEF et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont devraient bénéficier respectivement 180 000 et 90 000 nouvelles personnes déplacées. Ces projets fourniront des abris et des fournitures autres qu'alimentaires, ainsi qu'un appui à l'infrastructure des services de base. Un crédit supplémentaire de 2,9 millions de dollars a été ouvert pour financer les services du PAM visant à acheminer par voie aérienne des fournitures d'urgence.

VI. Droits de l'homme et protection

59. Au cours des 16 dernières années, la situation des droits de l'homme en Somalie a été très préoccupante. Au cours des six derniers mois, plusieurs évolutions nouvelles sont apparues et la situation des droits de l'homme, déjà difficile, semble s'être encore dégradée.

60. Pendant la période considérée, on signale des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires et des disparitions forcées. En outre, les menaces adressées aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'homme demeurent inquiétantes. Les questions relatives à la terre et au droit de propriété, qui sont à l'origine des conflits de clans, sont toujours sans solution.

61. Il demeure difficile d'obtenir des informations sur les allégations de violation des droits de l'homme, et donc de les vérifier, en raison de l'insécurité, en particulier dans le sud et le centre de la Somalie, et du manque de défenseurs des droits de l'homme indépendants, qui ne peuvent donc, faute de spécialistes, mener d'enquêtes dans le pays.

62. De graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire auraient eu lieu au cours des derniers mois, qui ont vu se dérouler de graves combats. Des objectifs qui n'ont pas de caractère militaire, comme des hôpitaux et des écoles, ont été attaqués. On signale aussi que des blessés auraient été physiquement empêchés de recevoir un traitement médical et une protection, et que des livraisons urgentes d'aide humanitaire ont été interceptées ou bloquées. Bien qu'on ne dispose d'aucune relation indépendante ou officielle des faits, les organismes locaux de défense des droits de l'homme installés à Mogadiscio, signalent que plus de 1 000 civils auraient été tués durant cette période, plusieurs milliers de personnes auraient été blessées et 60 % des morts et des blessés seraient des personnes âgées, des femmes ou des enfants. Une déclaration commune, le 27 avril, publiée par 12 organismes mandataires, qui exprime la profonde préoccupation qu'inspire la dernière série de combats très violents qui ont eu lieu à Mogadiscio, a été bien accueillie par de nombreux acteurs locaux, car elle appelait l'attention des médias et de la communauté internationale sur la question des droits de l'homme et les questions humanitaires en Somalie.

63. La discrimination et les sévices dont sont victimes les groupes marginalisés et les minorités semblent également se poursuivre impunément. Des violences sexuelles et sexistes et l'exploitation des femmes et des filles sont également signalées. Le recrutement d'enfants soldats persiste dans tout le pays, comme l'indique le récent rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés en Somalie (S/2007/259).

64. Le 3 mai, le Parlement fédéral de transition a adopté une loi contre le terrorisme, qui avait été proposée par le Gouvernement il y a trois mois et qui prévoit notamment le gel des avoirs des personnes soupçonnées de se livrer à des actes terroristes. La loi prévoit également la peine de mort pour les personnes convaincues d'avoir participé à la création d'une organisation terroriste et ceux qui ont commis ou tenté de commettre des actes terroristes. Cette loi suscite de graves réserves en raison de ses implications directes pour les libertés fondamentales. Il faudra suivre de près son application.

65. L'Union nationale des journalistes somaliens et Reporters sans frontières ont signalé que plusieurs journalistes avaient été tués ou blessés en conséquence directe de la guerre à Mogadiscio. Pendant la période considérée, des obus de mortier ont touché les stations de télévision ou de radio dans la capitale. Au « Puntland » et dans le « Somaliland », on signale toujours des affaires de harcèlement de journalistes.

66. Le 14 mai, une association britannique, « Article 19 », s'est déclarée préoccupée par le contenu du projet de loi sur la presse examiné par le Gouvernement fédéral de transition. Selon cette association, le projet de loi compromet gravement la liberté d'expression, déjà compromise, car il exige que « les organes de presse soient enregistrés » et que « les journaux fassent viser leurs publications par les autorités ».

67. Les passages clandestins de Somaliens vers le Yémen demeurent un grave sujet de préoccupation. Le HCR signale que depuis le début de 2007, 7 144 personnes ont traversé le golfe d'Aden au cours d'un périlleux voyage; 380 personnes au moins se seraient noyées. Pendant sa récente visite au « Puntland », mon Représentant spécial a soulevé cette question auprès des autorités, qui l'ont assuré que des mesures appropriées seraient prises pour mettre un terme à ces passages clandestins.

68. En l'absence de mécanismes judiciaires et d'autorité de police capables d'assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme, les organisations somaliennes de défense des droits de l'homme continuent à opérer dans un climat d'insécurité et de peur extrêmes. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a condamné l'assassinat d'Isse Abdi, Président de Kisima, organisation somalienne de défense des droits de l'homme, à Mogadiscio le 14 mars. Elle a engagé instamment le Gouvernement fédéral de transition à mener rapidement et de façon impartiale une enquête sur cette affaire.

VII. Activités opérationnelles au service de la paix

69. L'équipe des Nations Unies en Somalie a continué à mener des activités qui cherchent à pourvoir aux besoins élémentaires du relèvement et du développement dans l'ensemble de la Somalie, et en particulier au sud et dans le centre du pays, conformément aux priorités recensées par le système des Nations Unies pour les six prochains mois afin de stabiliser la situation dans le pays. L'équipe des Nations Unies en Somalie a récemment parachevé le plan des Nations Unies pour la transition 2008-2009, qui présente la contribution prévue des Nations Unies au relèvement, à la reconstruction et au développement de la Somalie au cours des deux prochaines années conformément au Plan-cadre de reconstruction et de développement de la Somalie.

A. Initiatives de réconciliation et de paix

70. Durant la période considérée, le PNUD a apporté un appui au Comité national de gouvernance et de réconciliation pour faire en sorte que le Congrès de réconciliation nationale se réunisse dans une atmosphère sûre et transparente, avec la participation active et large des Somaliens.

71. Le projet de consolidation de la paix au niveau des districts a obtenu des résultats importants dans les régions de Bay et de Bakol. Le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), avec le Ministère de l'intérieur, a commencé à former les conseils récemment sélectionnés de la région de Bay. En outre, un appui a été apporté aux conseils locaux avec la remise en état des bureaux des administrations locales et régionales, la fourniture d'un mobilier de base et la mise en œuvre de projets communautaires, avec un concours complémentaire de l'Organisation internationale du Travail.

B. Santé

72. Pour la première fois en Somalie, une enquête sur les ménages a été réalisée pour déterminer le taux de mortalité maternelle. Les résultats préliminaires montrent une baisse appréciable des taux estimatifs de mortalité périnatale et infantile, qui sont passés de 133 et 224 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, pour la période 1996-1999, à 96 et 156 pour 1 000 naissances vivantes en 2003-2006. Les données recueillies montrent que la diminution de la mortalité a été beaucoup plus rapide dans les zones du nord du pays, où la situation est plus calme : on peut parler de dividende de la paix. Une analyse des résultats a amené à amorcer un programme commun accéléré UNICEF/OMS pour la survie de l'enfant (2007-2009).

73. Depuis janvier, 103 000 moustiquaires, traitées aux insecticides à l'effet durable, ont été distribuées à plus de 50 000 familles dans le centre et le sud de la Somalie, à l'intention surtout des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes. Quarante-cinq mille autres moustiquaires sont dépêchées à Mogadiscio; elles seront distribuées à 22 500 ménages. L'UNICEF a installé 100 cliniques de santé maternelle et infantile et 15 hôpitaux dans l'ensemble de la Somalie, où les patients malades du paludisme peuvent recevoir des traitements très efficaces, après un test diagnostique rapide.

74. De janvier à mars, plus de 100 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole dans plusieurs districts du centre et du sud de la Somalie qui étaient mal desservis ou inaccessibles pendant la campagne de vaccinations de 2006, du fait de la dégradation de la sécurité au cours de l'année. Ainsi, 1,9 million d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole dans cette zone. Depuis janvier 2007, sept cas de contamination par le poliovirus sauvage ont été signalés en Somalie, cinq dans la région de Togodher, au « Somaliland », et deux cas, tout récemment, dans la zone centre-sud.

75. Une évaluation des compétences des soignants en santé procréative a été menée avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans 23 cliniques de santé maternelle et infantile et deux hôpitaux dans la région centre-sud de la Somalie. Des trousseaux permettant de dispenser des soins primaires en santé procréative ont été distribués aux centres de soins de santé maternelle et infantile et du matériel obstétrical de pointe a été dirigé vers les hôpitaux tertiaires,

dans le centre et le sud de la Somalie, notamment à Mogadiscio et Galkayo, pour que les accouchements aient lieu dans de bonnes conditions.

C. Éducation

76. La campagne « Retour à l'école » dans les zones inondées a permis le retour dans les classes de 35 000 enfants au début de 2007. Toutes les écoles qui avaient été endommagées à cause des inondations dans la moyenne et basse vallée du Chébéli, la vallée de la moyenne et basse Djouba et dans la région de Hiran ont rouvert leurs portes en janvier. On estime que 40 000 écoliers avaient été obligés de fuir la zone de Mogadiscio; les organismes des Nations Unies travaillent avec leurs partenaires, avec les dirigeants communautaires des déplacés et avec les autorités pédagogiques pour inscrire les enfants dans leurs nouvelles écoles, ouvrir des classes sous des tentes et amener les enseignants qui se trouvent parmi les personnes déplacées à reprendre l'enseignement primaire jusqu'à la fin de l'année scolaire, en mai. Plus de 20 écoles temporaires, installées sous des tentes, ont été montées pour scolariser les enfants déplacés dans les zones de Jowhar et de Merka, et 100 autres écoles temporaires installées sous des tentes ont été ouvertes dans les villages touchés par le conflit ou par des inondations.

77. Une école de filles de neuf classes a été construite en dur à Baidoa, avec l'aide de l'UNICEF et, en février, près de 600 filles âgées de 6 à 14 ans y étaient inscrites. On construit actuellement dans le « Puntland » six écoles ayant l'eau et des sanitaires, et notamment une école de la « paix » à Galkayo, où se retrouveront des enfants venus de zones situées au nord comme au sud de la « ligne verte ».

D. Moyens d'existence et sécurité alimentaire

78. La FAO aide 30 000 éleveurs, 10 000 petits pêcheurs et 5 000 agriculteurs, dans la basse vallée du Chébéli ou au voisinage. Cette aide comprend l'assistance technique, la formation, l'équipement, la livraison de produits pharmaceutiques, un soutien aux équipes de vétérinaires, une campagne de vaccination et la distribution d'un matériel de pêche de secours. Comme, pour leur existence quotidienne, la grande majorité des Somaliens continuent de dépendre de l'agriculture et de l'élevage et de diverses activités complémentaires, la FAO apporte une aide à moyen terme pour la gestion des ressources naturelles au « Somaliland », au « Puntland » et dans la région du sud et du centre de la Somalie.

79. Après le récent exode de déplacés, qui ont dû quitter Mogadiscio en mars et avril 2007, la FAO et les organisations partenaires ont apporté, dans une série d'opérations ciblées et échelonnées, un soutien à la reconstitution de moyens d'existence viables pour au moins 30 000 ménages d'agriculteurs ou d'éleveurs rentrés dans leur village d'origine dans le sud de la Somalie. Les systèmes d'information soutenus par la FAO continuent à fournir les données les plus complètes et les mieux structurées sur les moyens d'existence, l'alimentation et les ressources naturelles.

E. Aide locale aux groupes vulnérables (en particulier aux déplacés)

80. Les deux premières phases d'une opération de construction de logements destinés à des personnes déplacées et des rapatriés, à Hargeisa et à Garowe, arrivent à leur terme. Le programme de reconstruction UNICEF/ONU-Habitat, lancé après le tsunami, à Xafuun, est également près d'être achevé. Un village entièrement neuf a été construit sur la presqu'île de Xafuun; il comprend des logements et des services adéquats, dans un endroit où la sécurité est meilleure. À Bossasso, la loterie organisée pour distribuer les logements construits à l'intention des personnes déplacées a eu lieu en avril. Le projet interinstitutions est réalisé par l'équipe chargée du logement, qui est composée du HCR, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'ONU-Habitat, du Conseil danois pour les réfugiés et d'autres organismes.

F. Sécurité et ordre public

81. En février, une conférence sur la paix et la sécurité à Mogadiscio a rassemblé plus de 250 participants, représentant les principaux acteurs, et notamment des dirigeants religieux et des traditionnels, des chefs de clan, des représentants de la société civile et d'organisations féminines, et des universitaires et des spécialistes des questions politiques. Le résultat de la conférence a été un ensemble de recommandations visant à renforcer la sécurité à Mogadiscio, notamment après un premier examen des problèmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de contrôle des armes.

82. Le PNUD a soutenu un programme de six semaines de formation de formateurs à l'école de police d'Armo. L'objectif de cette formation était double : accroître le nombre d'instructeurs de police qualifiés et renforcer la capacité de formation. Cette formation a lieu aussi au centre de formation de policiers de Labatinjirow, près de Baidoa.

83. Le PNUD, après avoir consulté les autorités de police somaliennes, a sélectionné 1 500 jeunes recrues pour une formation à Armo et Labatinjirow. Cette sélection s'est inspirée d'un souci d'équilibre entre les clans et de bonne représentation géographique. Le programme a commencé en mai 2007 et devrait durer 12 semaines. Le déploiement des policiers reposera sur le Plan de développement stratégique de la police somalienne. Ensuite, un programme de formation à l'intention de 1 500 autres élèves policiers aura lieu en septembre 2007.

84. Dans le centre-sud de la Somalie, la Cour suprême a repris son activité, avec l'aide des Nations Unies, qui ont fourni du matériel essentiel pour le fonctionnement des tribunaux régionaux et locaux et la formation de personnel judiciaire et de juristes.

85. En avril 2007, des comités consultatifs de police ont été créés à Mogadiscio pour surveiller le fonctionnement des huit commissariats de police. Les membres de ces comités ont reçu une formation accélérée en mai, qui s'inspire des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

G. Protection de l'enfance

86. Dans le centre et le sud de la Somalie, plus de 100 enfants qui avaient été séparés de leur famille ont été identifiés depuis 2006 pour un suivi de leur situation dans le cadre des évaluations rapides menées par les ONG. Les violations des droits des enfants par toutes les parties sont régulièrement constatées et dénoncées. Des informations de cette nature sont consignées dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Conseil de sécurité, qui a été présenté au Groupe de travail du Conseil sur les enfants et les conflits armés, le 10 mai 2007, conformément à la résolution 1612 (2005). Une mobilisation active contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats est en cours. La question des enfants soldats sera examinée par l'Équipe des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les informations faisant état de violations des droits des enfants sont utilisées pour définir une action à mener et pour s'assurer que chacune des victimes a bien accès à des soins. L'UNICEF, avec l'association Save the Children UK, offre une formation en matière de protection des enfants et de la population civile aussi bien aux officiers qu'aux simples soldats avant le déploiement de l'AMISOM. L'UNICEF prévoit aussi d'aider l'AMISOM à déployer des conseillers pour la protection de l'enfance.

87. Dans la région très disputée de Sanaag, un réseau de protection des enfants a été mis en place et des programmes sont en cours pour enquêter sur les allégations fréquentes de violences sexistes dans les camps de personnes déplacées, dans les zones proches de Galkayo accessibles depuis peu. On étudie actuellement les diverses options qui s'offrent pour une action de mobilisation contre la mutilation génitale de la femme.

H. Institutions de gouvernement et administration publique

88. Plusieurs centaines de femmes, dans la région de Gedo, ont reçu une formation qui les prépare à jouer un rôle actif dans les processus de réconciliation et la formation d'une administration locale. Parallèlement, le Gouvernement fédéral de transition a rédigé un décret sur la participation des femmes à la vie politique, qui fixe à 30 % au moins la proportion de femmes dans les institutions nationales et locales.

89. Un appui a été apporté à la Commission nationale de la fonction publique, récemment créée, pour l'aider à organiser le recrutement de fonctionnaires et établir un fichier portant des informations de base sur les fonctionnaires et volontaires actuellement employés dans les institutions fédérales de transition.

90. Le PNUD et la Banque mondiale ont mené ensemble une mission au « Somaliland » pour contribuer au développement d'un plan d'action commun à l'appui des efforts faits dans cette région pour réformer et améliorer la gestion des fonds publics. Le FNUAP et le Ministère du plan du « Somaliland » ont organisé une conférence sur les besoins de capacités pour la gestion des statistiques et des données. Des participants venus des administrations, de la société civile et des organismes des Nations Unies y ont assisté. La capacité du Ministère du plan a été renforcée par le déploiement de deux conseillers statisticiens.

I. Le sida et la violence sexiste

91. Comme les déplacements massifs de la population dans la région du centre et du sud de la Somalie augmentent le risque de propagation du VIH, l'initiative « Des femmes parlent aux femmes » a été lancée et a profité à plus de 1 000 filles et 3 150 femmes dans six zones du pays; les activités comportent une formation mutuelle et une action d'information. L'UNICEF a également choisi 60 animatrices parmi les populations vulnérables du centre et du sud de la Somalie, en particulier dans les camps de personnes déplacées, lors de réunions de sensibilisation et de prévention. Des réunions de mobilisation des dirigeants locaux ont permis de dispenser une formation à plus de 240 anciens des clans, dans diverses villes du « Somaliland », afin qu'ils transmettent l'information ainsi communiquée aux habitants de leur village. Les associations locales, au « Somaliland » et au « Puntland », reçoivent actuellement une formation qui vise à faciliter la diffusion mutuelle de conseils et de connaissances aux personnes vivant avec le VIH ou affectées par la maladie. Au « Somaliland », cette action inclut la publication d'un premier bulletin par des personnes vivant avec le VIH ou affectées par la maladie. Le Ministère de la jeunesse et des sports, avec l'appui du FNUAP, a amorcé une analyse de la situation de la jeunesse, et notamment une enquête sur les connaissances, les aptitudes, les comportements et les pratiques au « Somaliland » et au « Puntland ». Un programme de formation de formateurs à l'éducation mutuelle, à l'intention de 25 garçons et filles, a été organisé par le FNUAP à Bossasso, au « Puntland ». Le FNUAP a organisé deux stages de formation sur le rôle des journalistes dans la lutte contre la violence sexiste, à l'intention de 34 journalistes, à l'Université de Bossasso.

92. Dans le cadre du Plan des Nations Unies pour la transition 2008-2009, l'équipe des Nations Unies en Somalie a arrêté un plan de travail commun, de deux ans, pour aborder au mieux les questions transversales relatives au sida. La finalité principale de ce plan de travail commun est de produire des informations et des données sur les facteurs qui entretiennent l'épidémie.

93. Le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, continue de dépasser les objectifs qu'il s'était fixés, notamment en fournissant à 1 million de Somaliens des moyens de prévention, de traitement et de soin ainsi que des services d'appui à la lutte contre le sida au « Puntland », au « Somaliland » et dans le centre et le sud de la Somalie. À la fin de mai, le mécanisme national de lutte contre le sida avait ouvert 4 centres de soins où est dispensé le traitement antirétroviral, 7 centres de dépistage volontaire, 7 centres de traitement des maladies sexuellement transmissibles, 28 centres de vigilance hématologique, 6 laboratoires, 7 centres de jeunes, 1 centre de lutte commune contre la tuberculose et le sida et 34 programmes d'information par les médias. Cela représente une avancée majeure par rapport à ce qui existait il y a un an. Pour assurer la prestation de tous ces services, près de 5 000 Somaliens ont reçu une formation sur la prévention et le traitement, les soins et l'aide à apporter aux malades.

94. Le FNUAP et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont, ensemble, organisé le déploiement de trois conseillers techniques dans les trois zones de la Somalie, pour aider le Ministère de la santé publique et les commissions nationales de lutte contre le sida dans l'action menée en matière de santé procréative, de lutte contre le sida et en faveur de la jeunesse. Le FNUAP, avec le Ministère de la santé et les commissions nationales de lutte contre le sida, a

lancé le développement d'une stratégie nationale de programmation de la distribution de préservatifs.

VIII. Observations

95. Bien que la situation actuelle soit peut-être assez propice à l'instauration par le Gouvernement fédéral de transition de conditions favorables à une paix durable et à la réconciliation en Somalie, la sécurité des locaux du Congrès de réconciliation nationale, l'indépendance et l'ouverture de ce dernier, et l'issue de ses travaux, restent un sujet de préoccupation.

96. L'ouverture d'un dialogue et d'un processus politique sincères et sans exclusive est la seule manière de parvenir à une paix durable en Somalie. J'encourage le Comité national de gouvernance et de réconciliation à rendre le Congrès aussi ouvert et transparent que possible, et à travailler aux côtés de toutes les principales parties prenantes, y compris les anciens des clans, les dirigeants religieux, les milieux d'affaires, les groupes de femmes et d'autres représentants de la société civile. Le soutien de la communauté internationale en faveur du Congrès en serait accru. Le Congrès devrait donc aborder les questions critiques en matière de politique et de sécurité, notamment le cessez-le-feu global et le cadre pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des milices – conformément au Plan de sécurité nationale et de stabilisation –, le processus constitutionnel et la préparation des élections nationales. Les travaux du Congrès devraient viser à un règlement politique global et à l'élaboration d'une feuille de route pour le restant de la période de transition.

97. Le Congrès est une étape importante dans le processus de réconciliation en Somalie. Cependant, pour qu'il soit véritablement sincère et sans exclusive, il est indispensable que toutes les parties fassent montre de leur volonté politique d'y participer de manière constructive. Le Gouvernement fédéral de transition doit montrer son engagement en tendant pour cela la main à tous les groupes dissidents et d'opposition. Le rapprochement entre le Président Yusuf et les dirigeants Hawiye à Mogadiscio est un bon début. Il faut toutefois que ce dialogue soit entretenu pour aboutir. Dans le même temps, tous les groupes d'opposition, qu'ils se trouvent en Somalie ou soient en exil, y compris les dirigeants de l'Union des tribunaux islamiques et les anciens parlementaires, doivent renoncer à la violence et à l'extrémisme et s'engager à participer effectivement avec le Gouvernement fédéral de transition à un dialogue visant à un règlement politique durable en Somalie. Les préoccupations légitimes suscitées par la possibilité que des actes de terrorisme soient perpétrés dans la corne de l'Afrique ne devraient pas contrarier la promotion d'une politique de l'ouverture en Somalie. Si un nombre non négligeable de perturbateurs restent actifs en Somalie, il ne faut pas leur permettre de faire dérailler le processus politique.

98. Je condamne tous les actes de violence perpétrés en Somalie, notamment le meurtre de soldats de l'AMISOM, et j'engage toutes les parties à mettre fin aux hostilités et à s'engager dans un effort de paix. Je loue les efforts de tous les partenaires internationaux qui s'emploient inlassablement à aider les parties somaliennes à parvenir à un accord global. Le message que j'adresse au Gouvernement fédéral de transition l'invite à élargir le dialogue à toutes les parties

et à appeler tous les groupes mécontents à renoncer à la violence et à s'associer au processus politique.

99. Il faut d'urgence renforcer les capacités de l'AMISOM sur le terrain, et notamment achever rapidement son déploiement complet, afin de contribuer à créer des conditions propices au dialogue et à la réconciliation et de faciliter le retrait des forces éthiopiennes. J'exhorte les États membres de l'Union africaine qui se sont engagés à envoyer des troupes en Somalie à le faire sans plus tarder. J'en appelle également à la communauté internationale pour qu'elle aide l'Union africaine en lui fournissant les ressources logistiques et financières nécessaires au déploiement de l'AMISOM. Je redis ma satisfaction quant à l'intention exprimée par l'Éthiopie de retirer ses forces. Je demande à tous les États de la région de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie.

100. À présent, les conditions décrites au paragraphe 38 du présent rapport n'existent que partiellement ou pas du tout. Une opération des Nations Unies n'aboutirait que si elle était déployée à l'appui d'un processus politique, et non pour s'y substituer. Il faudrait donc que la communauté internationale fasse immédiatement porter ses efforts sur la promotion d'un accord de cessez-le-feu et d'un processus politique durable et non exclusif, qui à son tour favoriserait l'instauration d'un environnement suffisamment stable dans lequel les Casques bleus pourraient jouer un rôle utile. Si les conditions nécessaires n'étaient pas réunies, non seulement une opération de maintien de la paix risquerait davantage de ne pas atteindre ses objectifs, et de s'exposer à un certain nombre de menaces en termes de sécurité, mais encore l'Organisation aurait sans doute de grandes difficultés à réunir les troupes et les autres personnels requis pour une opération de l'ampleur de celle qu'il est prévu de mener en Somalie. Comme je l'ai mentionné dans mon précédent rapport, si les conditions d'une opération de maintien de la paix ne sont pas réunies, le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale voudront peut-être envisager d'autres options.

101. Dans l'intervalle, les Nations Unies continueront de s'efforcer de répondre aux besoins humanitaires immenses du pays. J'encourage la communauté internationale à continuer d'appuyer généreusement les secours humanitaires en Somalie. J'engage toutes les parties à accorder un accès sans entraves aux organismes de secours et à respecter le droit international humanitaire et les principes relatifs aux droits de l'homme.

102. La vérification indépendante des allégations de violations graves et flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire serait une étape importante vers l'instauration de la confiance dans le processus politique. Compte tenu des moyens limités dont disposent les organisations locales de défense des droits de l'homme en Somalie, une mission conjointe composée de détenteurs de mandats pourrait permettre de réunir des faits concernant les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises durant les récentes explosions de violence à Mogadiscio et dans le sud et le centre du pays. Elle permettrait aussi d'engager avec les institutions fédérales de transition et d'autres parties prenantes un dialogue direct sur les droits de l'homme et la responsabilité, ainsi qu'une campagne de sensibilisation sur des questions sensibles relatives aux droits de l'homme.

103. L'évolution récente dans le pays montre clairement à quel point sécurité nationale et sécurité régionale sont interdépendantes dans la corne de l'Afrique. Il

ne saurait y avoir de sécurité à long terme en Somalie sans traiter les aspects régionaux de la crise. C'est pourquoi je souhaite insister à nouveau sur la nécessité d'étudier des mesures pour traiter la dimension régionale de la crise somalienne et répondre aux préoccupations en matière de sécurité de la Somalie comme de ses voisins, y compris en renforçant l'architecture de sécurité régionale.

104. Enfin, je tiens à nouveau à remercier sincèrement mon Représentant spécial de son action et de ses efforts permanents pour encourager un dialogue non exclusif et la réconciliation parmi le peuple somalien. Je demande à toutes les parties somaliennes et aux États Membres de continuer à le soutenir et à coopérer sans réserve avec lui à cet égard.
